



Enquête Nationale Périnatale

Si vous accouchez entre le 15 et le 21 Mars 2021

Une sage-femme enquêtrice vous contactera pendant votre séjour à la maternité pour vous interroger sur votre grossesse, votre accouchement et votre bébé.

Vous serez de nouveau contactées deux mois après votre accouchement, par internet ou par téléphone, pour avoir de vos nouvelles et celles de votre bébé.

Pour avoir une vision globale de la santé périnatale, vos données de l'assurance maladie et celles de votre bébé seront également utilisées.

Merci pour votre participation à cette enquête qui permettra d'améliorer la qualité des soins. Vos réponses seront traitées de façon confidentielle.

L'Enquête Nationale Périnatale est réalisée dans toutes les maternités et les maisons de naissance en France. Dans certains services, elle se déroulera du 8 au 21 mars, ou du 15 au 28 mars.

Pour plus d'informations, www.enp.inserm.fr ou enp.2021@inserm.fr